



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Programmes

Question écrite n° 1369

### Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'améliorer les conditions de formation de l'esprit civique des jeunes en âge scolaire, en apportant notamment un intérêt plus grand à l'enseignement de certaines étapes essentielles de notre histoire, et tout particulièrement aux événements qui ont marqué la période de juin 1940 à mai 1945. Alors que les acteurs et les témoins de ces faits historiques, qui ont été déterminants pour l'avenir de notre pays, deviennent de moins en moins nombreux, il convient en effet de perpétuer leur souvenir auprès des nouvelles générations. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre en ce domaine, et tout naturellement à l'occasion des principales dates commémoratives de ces événements.

### Texte de la réponse

Le ministre a été très sensible à la démarche de l'honorable parlementaire. En effet, la formation de l'esprit civique des élèves est pour lui une des missions principales de l'école. Il est également convaincu que, face au réveil des intégrismes et des nationalismes et à la tentation de l'individualisme, le devoir de mémoire est une nécessité d'aujourd'hui pour transmettre les valeurs de liberté et d'humanité qui fondent notre culture et notre société. C'est particulièrement vrai à propos de la Seconde Guerre mondiale, qui est la dernière très grande époque de courage et d'héroïsme, individuel et collectif que notre pays ait eu à connaître. C'est une époque fondatrice de notre conscience contemporaine, de notre foi dans les droits de l'homme, de notre refus du totalitarisme et de la barbarie humaine. Ce devoir de mémoire est d'autant plus nécessaire que les jeunes générations ont une connaissance de plus en plus indirecte des faits et des hommes de la Seconde Guerre mondiale. L'école doit et peut participer à ce devoir de mémoire d'une façon privilégiée. Elle le fait déjà au moyen de l'éducation civique, mais surtout grâce à l'enseignement de l'histoire. La Seconde Guerre mondiale est ainsi étudiée à plusieurs moments de la scolarité des enfants, notamment à l'école élémentaire (« La Seconde Guerre mondiale »), puis, au collège, en classe de troisième, enfin, au lycée, en première et en terminale. Les contenus traitent de tous les aspects de cette guerre. Ils insistent notamment, dès la troisième, sur le « caractère total du conflit » et mettent l'accent sur « la solution finale » ainsi que sur « la guerre d'extermination conduite par l'Allemagne ». Un chapitre spécial du programme de première, intitulé « Occupation et Résistance dans l'Europe hitlérienne - Système concentrationnaire et génocide », invite les enseignants à souligner les atrocités qui ont marqué l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. En ce qui concerne la France, l'étude de la période de l'Occupation s'accompagne d'une analyse de la « nature du régime de Vichy » et des « diverses formes de la collaboration d'État » et rappelle le rôle joué par la France libre et la Résistance, présentée comme une véritable « leçon morale et civique ». Les instructions accompagnant ces programmes assignent à l'historien la mission de « parler clair, de préciser le vocabulaire (camps de concentration, camps d'extermination, génocide), de décrire avec précision les étapes qui conduisent à la solution finale », d'évoquer enfin « le bouleversement des consciences face à la révélation officielle de l'existence de camps de déportés et des horreurs du système concentrationnaire » et « les variations jusqu'à nos jours de la mémoire et de l'oubli ». Les enseignements d'histoire consacrent donc déjà une part appréciable des contenus à ces événements et à

l'analyse exemplaire qu'ils appellent. L'école doit aussi participer au souvenir collectif de la nation à l'occasion des principales dates commémoratives. Elle leur accorde déjà une place importante. Ainsi, à l'occasion de la journée nationale du souvenir de la déportation et de l'anniversaire de la victoire de 1945, des instructions sont données aux autorités académiques afin que les élèves approfondissent leurs connaissances sur cette période. De même, les directeurs d'école et les enseignants sont invités à proposer des séquences pédagogiques sur ces thèmes, à partir, par exemple, de documents, de récits ou de témoignages directs d'anciens combattants, résistants et déportés, propres à susciter l'intérêt et l'émotion des élèves et à les inciter à une réflexion sur la mesure de leur maturité. Le ministre tient à ce que ces programmes et ces instructions soient respectés. Il faut également évoquer les concours proposés aux élèves, comme le concours national de la Résistance ou le concours organisé par l'association « Rhin et Danube » : le ministre a tenu, dans ce dernier cas, à remettre personnellement les récompenses aux lauréats en présence de la maréchale de Lattre. Par ailleurs, le ministre tient à ce que la nouvelle chaîne télévisée éducative accorde une grande place dans ses programmes à l'évocation, souvent plus suggestive pour les jeunes grâce à la force des images de ces événements. « L'idéal, disait Jean Moulin, l'idéal n'est pas une chose qui se consomme, mais une valeur qui s'entretient et se passe comme un flambeau. » Au-delà des contenus, des programmes ou des commémorations, le ministre fait aussi confiance à la conviction des enseignants eux-mêmes pour transmettre à nos enfants les idéaux de tolérance, de liberté mais aussi de courage qui fondent la République.

## Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1369

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1422

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1993, page 3553